

PRESENTS :

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau : 10
En exercice : 10
Présents : 8

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés : Robert OLIVE, Nathalie PINEAU.

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 04 novembre 2025

1

COMPTE RENDU

Le PV du dernier Bureau est adopté à l'unanimité des présents.

Le Secrétaire de séance est désigné : Jean ROMEO

La séance est ouverte par le Président qui présente l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1) Vente de gré à gré de colonnes d'apport volontaires ;
- 2) Voie verte entre Latour Bas Elne et Saint Cyprien (Les Capellans) : Acquisition des parcelles AR 5 sur la commune de Saint-Cyprien, AC 44, AI 2, AI 5 et AI 6 sur la commune de Latour-Bas-Elne ;
- 3) Voie verte entre Latour Bas Elne et Saint Cyprien (Les Capellans) Acquisition de la parcelle AR 7 sur la commune de Saint-Cyprien et AI 8 sur la commune de Latour-Bas-Elne ;
- 4) Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4 pour l'aménagement d'une piste cyclable le long du canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien au quartier portuaire – Phase 2 ;
- 5) Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien Les Capellans ;
- 6) Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4 pour l'aménagement d'une liaison douce et d'une voie de contournement entre Alénya, Les Massardes et Latour-Bas-Elne au nord-ouest de Saint-Cyprien ;
- 7) Décisions sur les dégrèvements de facture d'eau.

Questions diverses.

- Pièges à déchets

Affaire n° 1 : Vente de gré à gré de colonnes d'apport volontaires :

Le Président expose à l'Assemblée,

Suite à la modernisation du mode de collecte des points d'apport volontaires sur le territoire, le Pôle Déchets se retrouve avec un stock important de colonnes aériennes, enterrées et semi-enterrées devenues obsolètes.

C'est pourquoi il apparaît opportun de céder ces colonnes aux différentes collectivités qui pourraient être intéressées et ce aux prix définis ci-après :

	100%	10%	20%	30%
	1 400 €	140 €	280 €	420 €
	1 300 €	130 €	260 €	390 €
	3 300 €	330 €	660 €	990 € (Avec cuve)
	3 300 €	330 €	660 €	990 € (Avec cuve)
	3 500 €	350 €	700 €	1050 € (Avec cuve)
	4 800 €	480 €	960 €	1440 € (Avec cuve)
	4 700 €	470 €	940 €	1410 € (Avec cuve)
	4 800 €	480 €	960 €	1440 € (Avec cuve)

La Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée a manifesté son intérêt pour acheter les colonnes semi-enterrées suivantes :

- 14 colonnes semi-enterrées OM à 660,00 € soit 9 240,00 €
- 4 colonnes semi-enterrées EMR à 660,00 € soit 2 640,00 €
- 1 colonnes semi-enterrées OM avec cuve à 990,00 €
- 1 colonnes semi-enterrées EMR avec cuve à 990,00 €

Soit un montant total de 13 860,00 €.

Considérant que la Communauté de communes Sud Roussillon a intérêt à céder de gré à gré à la Communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée, les colonnes semi-enterrées décrites ci-dessus,

Vu les articles 1582 et suivants du code civil,

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

ACCEPTE le principe de vendre de gré à gré à la communauté de communes Corbières Salanque Méditerranée les colonnes semi-enterrées décrites ci-avant au prix de 13 860,00 €,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout acte utile à formaliser cette vente,

↳ **DIT QUE** la recette sera inscrite au budget principal de l'EPCI,

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 2 : Voie verte entre Latour Bas Elne et Saint Cyprien (Les Capellans) : Acquisition des parcelles AR 5 sur la commune de Saint-Cyprien, AC 44, AI 2, AI 5 et AI 6 sur la commune de Latour-Bas-Elne :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-11/62C du 29 novembre 2023 portant approbation du Projet de territoire,

Vu les délibérations n°2020-06/17C du 3 juin 2020 et n°2023-07/46C du 5 juillet 2023 par lesquelles le Conseil a consenti un ensemble de délégations au Bureau conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, et notamment pour les acquisitions immobilières,

Considérant que dans le cadre de son Projet de territoire, la Communauté de communes Sud Roussillon développe des opérations de maillage doux et sécurisé entre les différentes communes qui la composent,

Considérant que dans le cadre de la tranche reliant les communes de Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien, il convient d'acquérir les parcelles suivantes :

COMMUNE	PARCELLE	CONTENANCE TOTALE	SURFACE A PRELEVER EN M ²
Saint-Cyprien	AR 5	19 675	863
Latour-Bas-Elne	AC 44	8851	244
	AI 2	5886	749
	AI 5	4894	351
	AI 6	6162	505
			2 712

3

Propriétaires : Pierre ROGE et Jocelyne BALAGUER

Surface à acquérir : 2 712 m²

Prix : 10 971,00 €, conformément à l'évaluation réalisée par Mme Laurence FRANCO, expert de justice

Considérant que les propriétaires ont accepté de vendre le bien immobilier décrit ci-avant,

Considérant que Monsieur François BONNEAU, Vice-Président de Sud Roussillon et beau-fils du propriétaire des dites parcelles, a régulièrement quitté la salle, avant l'exposé de la présente délibération,

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **APPROUVE** le principe d'acquérir 2 712 m² des parcelles ci-dessus, au prix de 10 971,00 €,

👉 **APPROUVE** les termes du compromis de vente ci-annexé,

👉 **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit compromis ainsi que tout acte utile à la réitération notariée de l'acquisition,

👉 **IMPUTE** la dépense au budget principal de la Communauté de communes Sud Roussillon,

👉 **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 3 : Voie verte entre Latour Bas Elne et Saint Cyprien (Les Capellans) Acquisition de la parcelle AR 7 sur la commune de Saint-Cyprien et AI 8 sur la commune de Latour-Bas-Elne :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2023-11/62C du 29 novembre 2023 portant approbation du Projet de territoire,

Vu les délibérations n°2020-06/17C du 3 juin 2020 et n°2023-07/46C du 5 juillet 2023 par lesquelles le Conseil a consenti un ensemble de délégations au Bureau conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, et notamment pour les acquisitions immobilières,

Considérant que dans le cadre de son Projet de territoire, la Communauté de communes Sud Roussillon développe des opérations de maillage doux et sécurisé entre les différentes communes qui la composent,

Considérant que dans le cadre de la tranche reliant les communes de Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien, il convient d'acquérir les parcelles suivantes :

- . Référence cadastrale : à Saint-Cyprien, section n°AR 7 et à Latour-Bas-Elne, section n°AI 8
- . Propriétaires : François BONNEAU et Catherine ROGE
- . Surface à acquérir : 109 m² pour la parcelle AR 7 et 386 m² pour la parcelle AI 8
- . Prix : 990,00 €, conformément à l'évaluation réalisée par Mme Laurence FRANCO, expert de justice

4

Considérant que les propriétaires ont accepté de vendre le bien immobilier décrit ci-avant,

Considérant que Monsieur François BONNEAU, Vice-Président de Sud Roussillon et propriétaire des dites parcelles, a régulièrement quitté la salle, avant l'exposé de la présente délibération,

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

👉 **APPROUVE** le principe d'acquérir 495 m² des parcelles cadastrées à section n°AR 7 et AI 8, au prix de 990,00 €

👉 **APPROUVE** les termes du compromis de vente ci-annexé,

👉 **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer ledit compromis ainsi que tout acte utile à la réitération notariée de l'acquisition,

👉 **IMPUTE** la dépense au budget principal de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

👉 **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 4 : Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4 pour l'aménagement d'une piste cyclable le long du canal d'Elne pour connecter le village de Saint-Cyprien au quartier portuaire – Phase 2 :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'une voie douce reliant le village au quartier portuaire de Saint-Cyprien en longeant le canal d'Elne (AAP4), et que ce projet est découpé en 9 sections, que pour la phase 2, il a été lancé un marché de travaux réparti en 4 lots, sur la base d'un montant estimatif de 622 017,00 euros H.T.,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	N° DU MARCHÉ	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.
01- VOIRIE RÉSEAUX DIVERS	20251120M	SEMPERE ET FILS 60 route de Perpignan 66380 PIA	307 000,40 € HT
02- GENIE CIVIL PASSERELLE	20251121M	SEMPERE ET FILS 60 route de Perpignan 66380 PIA	178 500,00 € HT ₅
LOT	N° DU MARCHÉ	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.
03- SIGNALISATION MOBILIER URBAIN	20251122M	MOLINER SUD SIGNALISATION 310 rue Chenard et Walcker 66000 PERPIGNAN	12 214,00 € HT
04- ESPACES VERTS	20251123M	PALM BEACH PAYSAGE Chemin de Villerase 66750 SAINT-CYPRIEN	12 252,25 € HT
MONTANT TOTAL EN € H.T.			509 966,65 € HT

Considérant que le montant total des lots, qui s'élève à 509 966,65 € H.T. est inférieur à l'estimation des travaux.

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux alotis comme sus-mentionné, pour un montant total de 509 966,65 € H.T.,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 5 : Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 pour l'aménagement d'une piste cyclable entre Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien Les Capellans :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'une piste cyclable entre Latour-Bas-Elne et Saint-Cyprien les Capellans (AAP6), il a été lancé un marché de travaux alloti en 6 lots, sur la base d'un montant estimatif de 1 491 573,40 euros H.T.,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues et avoir pris connaissance du procès-verbal de jugement des offres fondé sur l'ensemble des critères d'attribution, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 07 novembre 2025 a décidé de retenir les propositions suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

LOT	N° DU MARCHÉ	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.
01- VRD	20251124M	GROUPEMENT PULL – EUROVIA Mas Le Palol 66200 ELNE	908 385,23 € HT ⁶
02- SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN	20251125M	MOLINER SUD SIGNALISATION 310 rue Chenard et Walcker 66000 PERPIGNAN	32 007,00 € HT
LOT	N° DU MARCHÉ	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.
03- CLOTURES	20251126M	GUILLOT PRESTA SERVICES 9 rue de la Barrere 66390 BAIXAS	81 400,90 € HT
04- RESEAUX HUMIDES	20251127M	PULL TP Mas Le Palol 66200 ELNE	50 687,88 € HT
05- RESEAUX SECS	20251128M	SPIE CITYNETWORKS 17 avenue de l'Aérodrome 66240 SAINT ESTEVE	125 548,20 € HT
06- ESPACES VERTS	20251129M	PALM BEACH PAYSAGE Chemin de Villerase 66750 SAINT-CYPRIEN	34 860,09 € HT
MONTANT TOTAL EN € H.T.			1 232 889,30 € HT

Considérant que le montant total des lots s'élève à 1 232 889,30 € H.T. et qu'il est inférieur à l'estimation des travaux.

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux alotis comme sus-mentionné, pour un montant total de 1 232 889,30 € H.T.,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 6 : Attribution des marchés lots 1, 2, 3, 4 pour l'aménagement d'une liaison douce et d'une voie de contournement entre Alénia, Les Massardes et Latour-Bas-Elne au nord-ouest de Saint-Cyprien :

Le Président expose à l'Assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de communes Sud Roussillon,

Vu le schéma directeur des mobilités 2023 de la communauté de communes,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement d'une liaison douce et d'une voie de contournement entre Alénia, Les Massardes et Latour-Bas-Elne au Nord-Ouest de Saint-Cyprien, il a été lancé un marché de travaux réparti en 4 lots, sur la base d'un montant estimatif de 775 470,00 euros H.T. (PSE comprises),

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres reçues, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOT	N° DU MARCHÉ	ENTREPRISE TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.
01- VOIRIE - RESEAUX HUMIDES	20251130M	COLAS France 14 avenue de la Côte Vermeille 66 300 THUIR	549 536,50 € HT (Toutes tranches comprises)
02- RESEAUX SECS	20251131M	ARELEC TP Caball d'en Boux – Ex RD11 66 740 VILLELONGUE DELS MONTS	39 970,00 € HT (Offre de base et PSE3 Balisage bordures à LED)
03- MOBILIER URBAIN SIGNALISATION		<i>Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux articles R. 2185-1 et R. 2385-1 du Code de la commande publique. Les offres reçues ne répondant pas aux besoins à satisfaire, il apparaît nécessaire de redéfinir et clarifier le cahier des charges techniques. Une nouvelle procédure sera relancée à l'issue de cela.</i>	
04- ESPACES VERTS	20251132M	PALM BEACH PAYSAGE Chemin de Villerase 66 750 SAINT-CYPRIEN	66 309,71 € HT Tranche ferme et tranches optionnelles
MONTANT TOTAL EN € H.T.			655 816,21 € HT

Considérant que le montant estimatif des lots 01, 02 (PSE 3 comprise) et 04 est de 668 642,50 € HT.

Considérant que le montant estimatif du lot 03 est de 58 827,50 € HT,

8

Considérant que le montant total des lots 01, 02 et 04 s'élève à 655 816,21 € HT et qu'il est inférieur à l'estimation des travaux,

LE BUREAU, APRÈS EN AVOIR VALABLEMENT DÉLIBÉRÉ, ET À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS,

↳ **DÉCIDE** d'approuver l'attribution du marché de travaux des lots 1,2 et 4 comme sus-mentionné, pour un montant total de 655 816,21 € H.T.,

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

↳ **CHARGE** le Directeur Général des Services de l'exécution de la présente délibération qui sera portée à la connaissance du Conseil de Communauté.

Affaire n° 7 : Décisions sur les dégrèvements de facture d'eau :

Le Président expose à l'Assemblée,

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
OFFICE 66 OPH des PO Résidence le Renouvier Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (121 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 8 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 4 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. BARTHES [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite dans le vide sanitaire (613 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 358 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 179 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme BRUZY Françoise [REDACTED] Saint-Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (322 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 244 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 122 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme LE NENN Simone [REDACTED] Saint Cyprien	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (918 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 422 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 211 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. LOPES Denis [REDACTED] Saint-Cyprien Plage Mensu	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (164 m ³ facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 164 m ³ pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 82 m ³ pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
Mme KIENY MERIAL HUVIG Christelle [REDACTED] Saint-Cyprien Plage Global	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (183 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 2 dernières années soit 48 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 2 dernières années soit 24 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. et Mme POGODA [REDACTED] Saint-Cyprien Plage Mensu	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (367 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 302 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 151 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. RICHARD Jacques [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur douille de purge (754 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années sur 15 mois soit 305 m3.	<u>Avis favorable</u>
M. et Mme GOETZ Florian [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (630 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 244 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 122 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u> ¹⁰
Mme BERDAL Corinne [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (335 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 116 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 58 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme GONCALVES Alexia [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (801 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2024 soit 208 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2024 soit 104 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. BAGNOULS Philippe [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (942 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 826 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 413 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme RUFFIER Jeanine [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (234 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 126 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 63 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. TOURTROL Paul [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (876 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 100 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 50 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. GAILLARDE Francis [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (1324m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 886 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 443 m3 pour la partie assainissement.	11 <u>Avis favorable</u>
M. et Mme PELLIZZON Monique [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (320 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 2 dernières années soit 110 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 2 dernières années soit 55 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. DOAT Jacques [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (545 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 144 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 72 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. TRUQUET Joel [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (556 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 54 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 27 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. SENEZ Christophe [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (366 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2021 à 2023 soit 98 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2021 à 2023 soit 49 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme MOULY Carmen [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (755 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2021 à 2023 soit 82 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2021 à 2023 soit 41 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. CABALLERIA Jean François [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (357 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 70 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 35 m3 pour la partie assainissement.	12 <u>Avis favorable</u>
Mme FACCIOLI Daniele [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur la portée cassée (411 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 361 m3.	<u>Avis favorable</u>
M. LOUVET Robert [REDACTED] Saint-Cyprien Plage	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (293 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 164 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 82 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
Mme COLIN Elodie [REDACTED] Latour-Bas-Elne	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (496 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de la dernière année soit 124 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de la dernière année soit 62 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
RES CAN MIRLOU [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (6277 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 878 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 439 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
RES PORT CATALUNYA [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (8518 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 7376 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 3688 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
COLLEGE ALICE ET JEAN OLIBO Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (4905 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 3760 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 1880 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
RES LES MAS BLEUS Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (10716 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 6092 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 3046 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
RES LES LAMPAROS Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (14768 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2021 à 2023 soit 3830 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2021 à 2023 soit 1915 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
CABALL [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (1413 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 276 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 138 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
CENTRE COMMERCIAL CAPELLANS [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (1053 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation de 2024 soit 78 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne de 2024 soit 39 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
LES LUCIOLES RESIDENCE [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (5771 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 3191 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
SYNDIC COPRO PUSSY CAT [REDACTED] Saint-Cyprien Syndic	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (1165 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 574 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 287 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. RENARD Michel [REDACTED] Alénia	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (2637 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 94 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 47 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. JIMENO Emmanuel [REDACTED] Alénia	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite alimentation principale (408 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années sur 14 mois soit 387 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années sur 14 mois soit 194 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
M. CEMENO Evariste [REDACTED] Corneilla-Del-Vercol	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (160 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 152 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 76 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. RODIERE Emmanuel [REDACTED] Corneilla-Del-Vercol	Demande de dégrèvement de la facture arrêt de compte 2025 suite à fuite sur alimentation principale (249 m3 facturés)	Révision de la facturation arrêt de compte 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années sur 7 mois soit 234 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années sur 7 mois soit 117 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. et Mme GUILLE Pascal [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (194 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 82 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 41 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. POUDOU Maurice [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (295 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 126 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 63 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
SCI HCAILLAVET [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (758 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 520 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 260 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme PARON Claudine [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (288 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 250 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 125 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

NOM-PRENOM	OBJET DE LA DEMANDE	PROPOSITION AU BUREAU	DECISION DU BUREAU
Mme MARTINEZ Lucie M CONVERSO Kévin [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (1360 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 2 dernières années soit 230 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 2 dernières années soit 115 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
SANEC Carrefour Intermarché [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (7261 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 4414 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 2207 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M. CORTES Ramon [REDACTED] Montescot	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation principale (794 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 292 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 146 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
M MECHICHE Nacim [REDACTED] Théza	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation intérieure (1290 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 366 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 183 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>
Mme TOIX Aurelie [REDACTED] Théza	Demande de dégrèvement de la facture solde 2025 suite à fuite sur alimentation générale (830 m3 facturés)	Révision de la facturation solde 2025 basée sur : - le double de la consommation des 3 dernières années soit 218 m3 pour la partie eau. - la consommation moyenne des 3 dernières années soit 109 m3 pour la partie assainissement.	<u>Avis favorable</u>

16

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le Secrétaire
Jean ROMEO



Le Président
Thierry DEL POSO